



Stationnement des professionnels de la santé et du social

Vous êtes professionnels de la santé ou aide à la personne pour des soins liés à la dépendance pour personnes âgées et/ou handicapées effectuant des visites au domicile des patients.

Vous êtes une association d'utilité publique ou sociale (appréciée au travers des publics visés) située dans le périmètre payant et effectuant de nombreux déplacements dans le cadre de vos activités

Nom du demandeur :

Raison sociale :

Domaine d'activité et code APE :

SIRET :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse e-mail :

Nombre de statuts (10 statuts maximum en cours de validité par entreprise) :

Motif de la demande / renouvellement (nombre de déplacements en journée, objet des déplacements) :

Choix de la tarification :

Abonnement

264 € pour l'année
75 € pour le trimestre
30 € par mois

Forfait jour
9 € par jour

Demande à transmettre par mail (accueil-clients@nge-nantes.fr) ou par voie postale (Nantes Gestion Équipement - 18 rue Scribe - 44000 Nantes) avec les justificatifs suivants :

Pour les associations :

- Extrait K-bis ou D1 de moins de 3 mois ou statut de l'association.
- Certificat d'immatriculation du véhicule (si véhicule non immatriculé au nom de l'association, fournir une attestation du dirigeant de la structure attestant de l'usage professionnel).

Pour les professionnels de santé et aide à la personne :

- Carte professionnelle ou convention sur la nature des missions exercées pour les aides à la personne
- Relevé SNIR (relevé édité par la CPAM faisant apparaître les frais de déplacements)
- Certificat d'immatriculation du véhicule



- Le tarif professionnel n'est pas destiné à favoriser les déplacements domicile/travail.
- Le tarif professionnel est au service de votre mobilité en journée et n'a pas d'autre finalité (visibilité publicitaire, stationnement de longue durée...).
- Nous vous rappelons que les rues Copernic, Cassini, Buffon et Racine (en partie haute) sont gérées par parcmètre, avec une durée limitée à 20 minutes ET non autorisées avec le tarif professionnel du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures. Tout stationnement ne respectant pas ces règles est verbalisable

Nantes, le _____

Pour plus d'informations, contactez-nous : 02 51 84 94 51

CACHET ET SIGNATURE :



Comment payer le stationnement

PAIEMENT À L'HORODATEUR

Entrez votre plaque d'immatriculation enregistrée auprès de NGE.

Choisir le moyen de paiement : insérer la monnaie ou présenter la carte bancaire

– Paiement par pièces : le temps de stationnement est déterminé en fonction du montant inséré (9 € par jour)

– Paiement par carte bancaire : présenter la carte devant le lecteur sans contact, puis appuyer sur le bouton + pour choisir le temps de stationnement (1 impulsion = 1 jour soit 9 €) puis suivre les instructions. Appuyer sur le bouton vert pour valider et obtenir votre ticket

PAIEMENT PAR TÉLÉPHONIE MOBILE OU INTERNET

Le service est accessible par : Application mobile (iPhone et Android), Internet et Internet mobile – www.paybyphone.fr, Serveur vocal - 01.74.18.13.13 (appel local)

Pour s'inscrire

Créer un identifiant PayByPhone avec son numéro de téléphone mobile et une carte bancaire ; l'inscription est gratuite et sécurisée. Lors de l'inscription, l'utilisateur renseigne également le numéro de sa plaque d'immatriculation, choisit un mot de passe numérique et certaines options (recevoir un reçu de paiement par email (gratuit), recevoir un SMS de rappel avant la fin du ticket (payant - 0,20€), recevoir un SMS supplémentaire confirmant que le stationnement est actif (payant - 0,20 €)).

Pour acheter un ticket

- Se connecter avec son numéro de mobile et son mot de passe
- Saisir le code tarif inscrit sur l'horodateur (professionnel en forfait jour : 44034)
- Choisir la durée du stationnement souhaitée (9€ / jour jusqu'à 6 jours soit 54 €)
- Confirmer le stationnement

Il est possible de modifier son ticket en prolongeant la durée de stationnement ou en interrompant son ticket (toute heure commencée est due).

Le contrôle

Le stationnement étant dématérialisé, il n'y a plus de ticket papier à apposer derrière le pare-brise du véhicule. Les agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P) sont équipés de terminaux de contrôle qui leur permettent de vérifier si vous avez un stationnement actif à partir de la plaque d'immatriculation.

Les avantages

- Achat à distance
- Plus besoin de monnaie ou de carte
- Possibilité de prolonger ou d'interrompre à distance
- Impression d'un reçu par mail
- Facturation au temps réel stationné
- Possibilité d'utiliser le même compte pour plusieurs véhicules

Pour plus d'informations, contactez-nous : 02 51 84 94 51